



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/182

Commercialisation des programmes du carnaval et du Magazine de l'été « Ajaccio en Mag 2016 »

Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

M. le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la commercialisation des supports estivaux de communication, la direction de la communication a établi des packs partenariaux pour deux supports : le programme du Carnaval d'Ajaccio, des 2 et 3 juillet 2016, et le magazine « Ajaccio en Mag 2016 » (parution prévue début juillet)

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la commercialisation d'espaces publicitaires dans les supports communaux : programme Carnaval et Ajaccio en mag 2016 et d'approuver les tarifs ci-après :

1°) Pack partenaire officiel :	1 500 €
Espaces publicitaires dans le programme officiel :	
Pages intérieures	1 500 €
Tarif dos de couverture	3 000 €
2°) Magazine Ajaccio en mag été 2016 :	
4 ^e de couverture	3 000,00€
2 ^e et 3 ^e de couverture	2 000,00€
Page intérieur	1 500,00€
Demi-page	800,00€
¼ page	500,00€

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 mai 2016 ;

**AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la commercialisation d'espaces publicitaires dans les supports communaux : programme Carnaval et Ajaccio en mag 2016.

APPROUVE

les tarifs ci-après :

1°) Pack partenaire officiel :	1 500 €
Espaces publicitaires dans le programme officiel :	
Pages intérieures	1 500 €
Tarif dos de couverture	3 000 €

2°) Magazine Ajaccio en mag été 2016 :	
4 ^e de couverture	3 000,00€
2 ^e et 3 ^e de couverture	2 000,00€
Page intérieur	1 500,00€
Demi-page	800,00€
¼ page	500,00€

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

